

Second Degré-28

*Le Bulletin de la Section d'Eure-&-Loir
du SNES-FSU*

Chartres CTC
SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.P.A.P.: 1222 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 19 rue des grandes pierres couvertes * 28000 CHARTRES

Tél. : 02.37.21.16.91

Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 114 Janvier-Février-Mars 2019 0,70 € Dépôt légal : 1er trimestre 2019

Déposé le 31 janvier 2019

Notre combat : l'égalité dans le droit à l'éducation !

Les élections professionnelles ont installé le SNES-FSU comme syndicat majoritaire dans le second degré pour porter les revendications des personnels. Les mandats plébiscités que nous portons en Comité Technique Spécial le 31 janvier et au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale sont :

- le retrait des réformes du lycée, du bac et de l'orientation
- la réussite scolaire de tous les élèves grâce à des conditions

d'études à la hauteur : un nombre maximal d'élèves par classe (24 au collège ordinaire, 20 en éducation prioritaire collège, 30 en lycée), et donc des postes de fonctionnaires titulaires en nombre suffisant pour permettre ces conditions d'étude nécessaires pour les élèves, notamment les élèves plus éloigné-e-s du système scolaire.

- La hausse des salaires par la hausse du point d'indice.

Pourtant, suppressions de postes, remplacement d'heures postes en heures supplémentaires pour camoufler une partie de ces suppressions et réforme du lycée et du bac, sont les choix budgétaires du gouvernement et de la majorité. Ces choix sont sous-tendus par des orientations politiques : la destruction de la fonction publique et la rupture d'égalité comme nouveau principe de gouvernance.

Cette réforme du lycée, qui commence à se mettre en œuvre dans le flou le plus total pour les enseignants comme pour les familles, est profondément inégalitaire. Elle fait système avec Parcoursup et la loi sur l'orientation construisant un système scolaire dont la fonction assumée est le tri, la sélection des quelques élèves qui pourraient faire des études supérieures et les autres : adieu à la démocratisation des savoirs permettant de faire naître la liberté dans CHACUN et CHACUNE des futurs citoyens et citoyennes.

Pour l'Eure-et-Loir, dans les lycées, c'est la suppression d'environ 15 postes. Dans les collèges, l'Inspection Académique programme une hausse des effectifs par classe et la « disparition transitoire » du collège Jean Moulin de Chartres.

C'est pourquoi la mobilisation de toutes et tous est urgente afin de construire un rapport de force massif et de le faire basculer en faveur des mandats égalitaires que nous portons.

Campagnes d'information (dont #pasdevagues, #stopmépris), conférences de presse, votes contre aux CA et aux instances représentatives (CTSD), audiences à l'IA ou au rectorat accompagnées par les représentants des personnels, rassemblements médiatisés devant les établissements, grève du zèle, refus de réunions, grèves de l'évaluation, des examens, manifestations et grève....etc. L'ensemble des modes d'action sont mis en débat pour mener le combat de l'égalité des droits, égalité rendue concrète grâce à la fonction publique.

Débattons, informons le plus largement autour de nous, rassemblons et préparons dès maintenant les mobilisations qui nous permettront de gagner le combat de l'égalité !

Julien Jaffré

SOMMAIRE	
Éditorial	1
Préparation de la rentrée 2019.....	2
DHG CA et après ?.....	3
Rentrée 2019 : Pas sans Jean-Moulin !.....	3
Les enseignants de Silvia Monfort représentés au rectorat.....	4
De l'utilité d'avoir voté pour le SNES.....	4

Rentrée 2019 dans les collèges d'Eure-et-Loir

Malgré une dotation positive pour la rentrée 2019, les conditions de travail vont se dégrader dans les collèges d'Eure-et-Loir. Malgré des effectifs stables (+7 élèves au total), le département perd deux classes. Certes moins prononcée que l'année dernière, cette augmentation des effectifs par classe donc cette dégradation des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels n'en est pas moins réelle. Exemples. A Chateaufort-en-Thymerais, les 5ème de cette année (à 23,6/classe) se retrouveront à la prochaine rentrée (en 4ème) à 28,5/classe, car une division a été supprimée sur ce niveau, pour seulement 4 élèves de moins en prévision !

Pour tenir compte de la spécificité des publics accueillis dans chaque collège, publics demandant plus ou moins d'attention car accédant plus ou moins facilement à l'autonomie, l'IA différencie les collèges par leurs effectifs par classe : plus élevés dans les collèges favorisés que dans ceux dits « défavorisés » qui relèvent ou pourraient relever de l'Éducation Prioritaire. Cependant, au fil des ans et de la réduction des moyens, cette différenciation tend à se réduire, les effectifs par classe augmentant partout. Par exemple, au collège Les-Petits-

Sentiers de Lucé qui est classé 35è sur 38 en indice de difficulté et relève de l'Éducation prioritaire et des collèges « Défavorisés », la fermeture de 2 divisions (en 4è et en 3è) est prévue pour la rentrée 2019 en raison d'une baisse de... seulement 5 élèves !

Pourtant, la première demande du SNES-FSU et donc des enseignant-e-s qui ont encore très majoritairement voté pour lui, est de réduire les effectifs par classe pour réduire les inégalités sociales et l'échec scolaire. Rien que pour les collèges d'Eure-et-Loir, abaisser les moyennes à 20 él/classe en Éducation Prioritaire et à 24 él/cl. en dehors (mandats portés par le SNES), nécessiterait l'ouverture de 53 classes à la rentrée 2019 soit un abondement de $53 \times 29 = 1537$ heures de la dotation départementale, soit... environ 2 collèges ! Si nous pouvons comprendre que cet abondement ne soit pas réalisable en une seule année, nous ne pouvons admettre que le ministre et le gouvernement ne se dotent pas d'un plan de recrutement allant dans cette direction afin de réellement nous permettre d'être au service de la réussite de tou-te-s nos élèves.

Franck Mousset

Il manque plus de 1537 heures d'enseignements à l'IA pour organiser une bonne rentrée : Environ 2 gros collèges !!

DGH, CA...et après ?

Si le temps de discussion autour de la DHG est toujours un temps fort de la vie syndicale dans nos établissements, celle-ci, comme la préparation de la rentrée prochaine, ne s'arrêtent pas à la fin du CA de répartition de la DHG.

En effet, au terme de ce CA les mesures proposées par les chefs d'établissement doivent encore être validées par l'IA (en collège) et la Rectrice (en lycée) après avis du Comité Technique (CTSD en collège, CTA en lycée). Dans ces instances, les représentant-e-s des personnels SNES-FSU peuvent intervenir, faire des propositions de correction, d'amendement des projets de l'administration que ce soit sur les créations de poste, les suppressions, les compléments de service...

La qualité et l'efficacité de nos interventions dépendent des éléments que vous nous aurez fait remonter. N'hésitez pas à nous saisir de vos remarques, demandes, de celles de vos collègues concernant tant des projets de suppression de poste que des oublis de création ou des appariements de complément de service.

Pierre Licout



Calendrier des futurs instances pour vous représenter

- Le mardi 5 mars, en Eure-et-Loir, se réunira le Groupe de Travail du CTSD qui étudiera l'ensemble des mesures (suppressions/créations de postes, compléments de services...).
- Le vendredi 8 mars, lors du CTSD, l'IA présentera les mesures qu'il retient.
- En lycée, le groupe de travail aura lieu le vendredi 8 mars, le CTA le 12 mars.

*Rassemblement du 2nd degré, le 24 janvier 2019
Le SNEP-FSU et le SNES-FSU dans l'appel de intersyndicale*

Rentrée 2019 : Pas sans Jean-Moulin !

La répartition de la Dotation Horaire Globale du département d'Eure-et-Loir, effectuée par l'Inspecteur d'Académie, a oublié le collège Jean-Moulin de Chartres. Pas une heure-poste ni une hsa pour ce collège. Au contraire, ces heures ont été réparties dans les différents collèges devant accueillir les anciens élèves de Jean-Moulin. Au passage, l'administration supprime 2 divisions : 17 classes à la rentrée 2018 à Jean-Moulin, seulement 15 de plus prévues dans les 4 collèges d'accueil de ces élèves à la rentrée 2019 !

Ainsi, l'Éducation Nationale apporte son soutien au projet du Conseil Départemental de fermeture transitoire du site actuel du collège au 31 août 2019 pour le rouvrir à la rentrée 2020 sur le site actuel de l'Espé. Pour les personnels, le rectorat prévoit de les affecter en complément de service intégral dans les collèges de l'agglomération chartraine. Seulement, les premières remontées dont nous disposons laissent penser que les besoins en complément de service reçu (CSR) de ces collèges ne permettront pas d'affecter tous les personnels en poste à Jean-Moulin.

Le SNES-FSU 28 dénonce tant le projet du conseil départemental que le soutien apporté par les autorités académiques à ce

projet qui ne vise pas à améliorer le service public d'enseignement mais simplement à rendre service aux élus locaux et aux intérêts privés des entreprises de la Cosmetic Valley. Les représentants SNES-FSU ont dénoncé ce projet lors du CDEN du 13 décembre 2018, lors du CTSD du 31 janvier 2019 et directement auprès de la rectrice le 30 janvier. Nous avons déposé un préavis de grève pour permettre à l'ensemble des personnels indignés et révoltés par ce projet de se mobiliser d'ici aux vacances d'hiver. Ceux de Jean-Moulin décideront le jeudi 31 janvier (jour de publication de ce bulletin) de leurs actions. Celles-ci doivent permettre de clairement obtenir de la rectrice qu'elle refuse la désaffectation des locaux du site actuel au 31 août 2019, qu'elle n'accepte cette désaffectation qu'à la **condition sine qua non** que le nouveau site du collège soit effectivement prêt à accueillir les élèves et les personnels du collège Jean-Moulin (au plus tôt à la rentrée 2020) et enfin qu'elle accorde au collège Jean-Moulin de Chartres une dotation horaire globale pour lui permettre d'accueillir des élèves sur son site actuel à la rentrée 2019.

Pierre Licout

Les enseignant.es de Silvia Monfort représenté.es au rectorat

Par une grève suivie à 90 % le 18 octobre, les personnels du lycée Silvia Monfort ont revendiqué des excuses du proviseur quant à l'altercation ayant eu lieu dans son bureau et une audience au Rectorat.

Depuis, un calme apparent règne à Silvia Monfort entre colère, résignation, abattement et expectative.

La réponse du rectorat s'est déroulée en deux étapes : tout d'abord, en novembre, elle a diligenté une Commission d'Enquête Administrative au cours de laquelle pas moins de 35 personnels ont tenu à s'exprimer.

Puis, près de deux mois plus tard, début janvier elle a adressé un courrier à l'ensemble des personnels dans lequel elle annonce que :

- sera prochainement organisé un Groupe de Travail dans le but de trouver des solutions à la crise.
- Le Conseil d'Administration, haut lieu de la crispation entre enseignants et direction, sera quant à lui supervisé par un cadre de l'Inspection Académique.
- Néanmoins, dans son courrier, Mme la rectrice réitère son soutien inconditionnel au Proviseur et minimise - voire nie la gravité de la situation.

Cette position a provoqué un grand émoi en Salle des Professeurs, entraînant le dépôt d'un nouveau préavis de grève pour le mardi 22 janvier. A la réception de ce préavis, la rectrice accepte enfin de recevoir une délégation de collègues, accompagnée par le secrétaire départemental du SNES-FSU 28. Les choses ont donc enfin pu être dites mais le Rectorat continue de penser que les torts sont partagés...

Les collègues du lycée attendent donc impatiemment des retombées positives du Groupe de Travail réuni pour la première fois le vendredi 25 janvier car le climat pesant qui continue de régner au lycée mine nombre de personnels.

Julien Jaffré

De l'utilité d'avoir voté pour le SNES...

Lundi 14 janvier s'est réunie la 1^o Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA) des certifié-e-s. Puisqu'elle est paritaire, 19 représentants des personnels siègent en face de 19 représentants de l'administration. La représentativité syndicale est très large puisque le SNALC, FO, la CFDT, l'UNSA, SUD, la CGT (nouvelle arrivée) et bien sûr le SNES y siègent. Confortés par nos collègues lors des élections professionnelles de décembre 2018, nous y sommes l'organisation la plus nombreuse avec 9 sièges, loin devant la 2^o (l'UNSA, 3 sièges).

L'ordre du jour portait sur les contestations d'appréciation suite aux rendez-vous de carrière. Le faible nombre de dossiers (11 pour tous les certifié-es de l'académie) pourrait faire croire que nos collègues sont très majoritairement satisfait-e-s de leur sort. Or, ainsi que nous l'avons rappelé dans notre déclaration préliminaire, heureusement que le SNES a demandé et obtenu que toutes les appréciations soient revues au cours du mois de septembre, tant elles étaient défavorables pour beaucoup d'entre nous, permettant ainsi la revalorisation de l'appréciation finale de la Rectrice pour 25 % des RDV carrières. Pour celles et ceux qui n'étaient pas satisfaits à l'issue de cette première correction commençait alors un véritable parcours du combattant, fait de courriers où nos collègues devaient prouver leur valeur professionnelle, le tout à expédier dans des délais impératifs. Les collègues ont pu être accompagné-es par le SNES tout au long de la procédure de contestation.

Alors que la plupart des organisations syndicales sont intervenues pour défendre les certifié-e-s (mis à part et curieusement l'une d'entre elles qui n'a pris la parole que pour stigmatiser deux collègues), c'est le SNES qui est le plus intervenu, y compris lorsque l'administration a voulu clore la CAPA, tandis que nous demandions le réexamen d'un dossier. Le bilan est donc positif puisque 8 personnes sur 11 ont vu leurs appréciations remontées.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Plus que jamais, avoir voté pour le SNES est la garantie d'avoir des représentants à l'écoute des personnels, compétents sur leurs dossiers et pugnaces dans la défense de tou-tes-s.

Pascal Rolando